

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 24 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ATTARD Rémy, Maire.

Présents : ATTARD Rémy, ALBERT Jeannine, BOUSQUET Jérôme, BRETEAU Philippe, CAZALS Jean-François, DUFOUR Laurence, FERNANDEZ Pierre, GERBAUD Grégory, RIBES Chrystelle, ROZIE Jean-Michel, SALVADOR Julien, VIDAL Mélanie.

Procurations : Mme KNAFF Barbara à M. BRETEAU Philippe, Mme MIR Laure à Mme ALBERT Jeannine.

Absents : BAJ-FRELIN Véronique, BOUDON Matthieu, HITA José, JULIAN Vanessa, MONTTOYA Cécile

Secrétaire de séance : Mme DUFOUR Laurence a été nommée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance. Ce conseil municipal sera le dernier de la mandature, les documents nécessaires à l'approbation des comptes 2025 n'étant pas disponibles.

Le procès-verbal de la séance du 3 décembre 2025, n'appelant aucune observation, est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

M Julien SALVADOR souhaite toutefois faire remarquer qu'il n'a pas apprécié les observations de M. Philippe BRETEAU sur son absence à la dernière commission des travaux. Il rappelle qu'il a été toujours présent aux commissions de ce mandat, regrettant que ces réunions se soient bornées à des visites de chantier. Il aurait souhaité participer à des réunions de travail, en amont des projets, ce qui n'a pas été le cas.

COMPTE RENDU DES DECISIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

1 – DECISION 42/2025 : RENOVATION ENERGETIQUE DE LA SALLE MULTIFONCTIONNELLE MARCEL MALAFOSSE – ACCEPTATION DE SOUS TRAITANCE POUR LE LOT 7

La proposition de sous-traitance présentée par l'entreprise E2A – ABR PEINTURE, titulaire du lot 7 (Peinture - Nettoyage) a été acceptée.

L'entreprise MOLINER SUD SIGNALISATION réalisera la prestation « traçage au sol de différents terrains de sport », pour un montant de 2 550.00 € H.T.

2 – DECISION 43/2025 : FOURNITURE ET POSE DE DEUX DEFIBRILLATEURS

A la suite de la consultation directe engagée auprès de fournisseurs, la proposition de l'entreprise PYRENEES SECURITE SYSTEM a été acceptée pour la fourniture et la pose de deux défibrillateurs pour un montant de 4 118.00 € H.T. Un défibrillateur a été posé à la salle multifonctionnelle Marcel Malafosse, un second au groupe scolaire.

3 – DECISION 44/2025 : RENOVATION ENERGETIQUE DE LA SALLE MULTIFONCTIONNELLE MARCEL MALAFOSSE – AVENANT 2 AU LOT N° 3

Un avenant a été accepté pour le lot 3 (Menuiseries extérieures alu) attribué à l'entreprise SPM pour un montant de 920.00 € H.T. afin de prendre en compte l'ajout de plisages au droit de la boîte de rangement.

Le nouveau montant du marché, après avenant, est de 63 326.00 € H.T.

4 – DECISION 45/2025 : DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE 6 – VIREMENTS DE CREDITS

Une décision modificative budgétaire a été adoptée portant virement de crédits entre deux opérations d'investissement afin de prendre en compte des dépenses non prévues pour l'opération de modernisation et d'extension de la vidéo surveillance.

Cette décision modificative s'établit de la façon suivante :

	SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES	
	Augmentation des crédits	Diminution des crédits
Compte 231- opération 051	+ 12 000.00 €	
Compte 231- opération 250		- 12 000.00 €
TOTAL	+ 12 000.00 €	- 12 000.00 €

5 – DECISION 46/2025 : REFECTION DU PARKING DE LA SALLE MULTIFONCTIONNELLE MARCEL MALAFOSSE – BON DE COMMANDE COMPLEMENTAIRE

Dans le cadre des travaux de réfection du parking de la salle multifonctionnelle Marcel Malafosse, un bon de commande complémentaire de 1 853.60 € H.T. a été accordé à l'entreprise COLAS afin de tenir compte des modifications du projet (création d'un réseau pluvial qui surverse après la place PMR, création d'un cheminement piétons après la place PMR afin de ne pas abattre l'arbre, diverses modifications de bordures et recalage des mises à la côte des ouvrages à la baisse).

6 – DECISION 47/2025 : AMENAGEMENT DU STADE ET DE SES ABORDS

Un bon de commande a été accordé à l'entreprise COLAS pour les travaux d'aménagement du stade et de ses abords pour un montant de 50 220.00 € H.T.

7 – DECISION 48/2025 : AMENAGEMENT D'UN BOULODROME AU STADE COMMUNAL

A la suite de la consultation engagée, les propositions suivantes ont été retenues pour les travaux d'aménagement d'un boulodrome au stade communal :

Lot	Entreprise	Montant H.T.
Travaux de maçonnerie	MIQUEL Dominique	10 831.00 €
Clôture	ANTHO Clôtures	5 858.28 €
Eclairage Public	ECL	10 330.00 €
TOTAL		27 019.28 €

8 – DECISION 49/2025 : FOURNITURE ET POSE DE CONTAINERS POUR LES CLUBS SPORTIFS

A la suite de la consultation engagée, la proposition de l'entreprise IMTM a été retenue pour la fourniture et la pose de :

- Deux containers maritimes pour le club de pétanque pour un montant de 31 081.00 € H.T.,
- Un container maritime pour les sanitaires du club de pétanque pour un montant de 13 441.00 € H.T.,
- Un container maritime pour le club de rugby pour un montant de 18 445.00 € H.T.,

9 – DECISION 1/2026 : RENOVATION ENERGETIQUE DE LA SALLE MULTIFONCTIONNELLE MARCEL MALAFOSSE – AVENANT 2 AU LOT N° 1

Un avenant a été accepté pour le lot 1 (Démolition – Gros-œuvre – Enduit de façade) attribué à l'entreprise PIMENTEL pour un montant de 2 340.00 € H.T. afin de prendre en compte la plus-value pour le béton imprimé.

Le nouveau montant du marché, après avenant, est de 73 075.20 € H.T.

10 – DECISION 2/2026 : TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA VOIRIE COMMUNALE

Dans le cadre de l'exécution des contrats issus de l'accord-cadre conclu par le groupement de commande constitué entre la Communauté de Communes des Aspres et le SIVU des Aspres pour la réalisation des travaux de voirie, plusieurs bons de commande suivants ont été validés pour un total de 89 019.02 € H.T. soit 106 822.83 € T.T.C.

Ces travaux sont en cours actuellement. Monsieur le Maire indique à l'assemblée que ces travaux de voirie étaient prévus depuis plusieurs mois. Ils ont été retardés, d'une part en raison des contraintes administratives liées à la dissolution du SIVU des Aspres et d'autre part, en raison des intempéries des dernières semaines.

11 – DECISION 3/2026 : ATTRIBUTION D'UNE CONCESSION FUNERAIRE

Une concession perpétuelle au cimetière « les Pins » a été attribuée à Mme ROGER Chantal domiciliée au 20 Grand Rue, au prix de 1 200 €.

12 – DECISION 4/2026 : TRAVAUX DE VOIRIE

Dans le cadre de l'exécution des contrats issus de l'accord-cadre conclu par le groupement de commande constitué entre la Communauté de Communes des Aspres et le SIVU des Aspres pour la réalisation des travaux de voirie, un bon de commande a été validé pour effectuer des travaux de reprise du parking de la salle Marcel Malafosse à la suite des dégâts provoqués par la tempête Nils, des travaux de reprise de la tranchée Rue des Alzines et des travaux de reprise de l'enrobé autour de deux avaloirs Avenue du Stade. Le montant de ces travaux s'élève à 2 452.99 € H.T. soit 2 943.59 € T.T.C.

DELIBERATIONS

1 – DELIBERATION 1/2026 : RENOVATION DU PARC D'ECLAIRAGE PUBLIC – DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT AU TITRE DU FONDS VERT 2026 POUR LA DEUXIEME TRANCHE DES TRAVAUX

Monsieur le Maire rappelle que la commune s'est engagée en 2024 dans un programme de rénovation de son parc d'éclairage public afin de remplacer les luminaires existants par du matériel LED plus vertueux économiquement et écologiquement.

A cet effet, un contrat a été signé avec un bureau d'études pour un diagnostic du patrimoine communal et assister la commune dans le montage du marché public.

Après consultation, un marché à bons de commandes, d'une durée de 4 ans, a été conclu avec l'entreprise E.C.L.

Une première tranche de travaux a été réalisée en 2025 sur le secteur du lotissement « Les Hauts Plateaux », recensé comme le plus énergivore. Ces travaux ont bénéficié d'un financement de l'Etat au titre du Fonds Vert et du Département au titre de l'Aide à l'Investissement Territorial.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de poursuivre le programme sur deux autres secteurs de la commune : secteur des lotissements « la Colline 1 » « la Colline 2 » « la Colline 3 », secteur de la zone artisanale. Les travaux de remplacement du parc existant en luminaires LED sont évalués pour les deux secteurs à 81 365.00 € H.T.

A la suite de cet exposé, le Conseil Municipal approuve l'opération et décide de solliciter une subvention à l'Etat au titre de l'enveloppe 2026 du Fonds Vert.

Adopté à l'unanimité

2 – DELIBERATION 2/2026 : RENOVATION DU PARC D'ECLAIRAGE PUBLIC – DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT AU TITRE DE L'AIDE A L'INVESTISSEMENT TERRITORIAL POUR LA DEUXIEME TRANCHE DES TRAVAUX

En complément de la décision précédente, le Conseil Municipal décide de solliciter une subvention au Département au titre de l'Aide à l'Investissement Territorial, pour la deuxième tranche de travaux du programme de rénovation du parc d'éclairage public.

Adopté à l'unanimité

3 – DELIBERATION 3/2026 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal décide de créer un poste d'ATSEM Principal de 2^{ème} classe, à temps complet. Cette création de poste permettra de nommer dans le grade une agente, lauréate du concours, qui exerce déjà les fonctions d'ATSEM.

Adopté à l'unanimité

4 – DELIBERATION 4/2026 : ADHESION AU SERVICE D'ENQUETE ADMINISTRATIVE PROPOSEE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES PYRENEES ORIENTALES

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées Orientales (CDG 66) propose aux communes et établissements publics affiliés la réalisation, pour leur compte, d'enquêtes administratives au sein de leurs services. Ces enquêtes sont destinées à établir, de manière objective et indépendante, la réalité de faits portés à leur connaissance, afin que l'autorité territoriale puisse ensuite prendre les décisions qui s'imposent. L'enquête est menée par des enquêteurs formés et désignés par le CDG 66. Cette mission est entièrement financée par la cotisation versée au CDG 66 et ne donne lieu à aucune facturation supplémentaire.

L'accès à cette mission nécessite la signature préalable d'une convention-cadre qui doit être approuvée par l'organe délibérant.

A la suite de cet exposé, le Conseil Municipal décide d'adhérer à la mission enquête administrative proposée par le CDG 66 en vue de pouvoir éventuellement externaliser la réalisation d'enquêtes administratives si une situation venait à exiger ce type d'acte et approuve la convention d'adhésion proposée.

Adopté à l'unanimité

5 – DELIBERATION 5/2026 : APPROBATION DU REGLEMENT DU CIMETIERE COMMUNAL

La commune ne dispose d'aucun règlement pour la gestion de son cimetière.

Un projet de règlement a été rédigé afin notamment de préciser les conditions d'attribution des concessions, les règles d'inhumation, les obligations relatives à l'entretien des sépultures ainsi que les prescriptions applicables aux travaux réalisés dans l'enceinte du cimetière.

Monsieur le Maire demande si les élus ont des observations à formuler sur le projet qui leur a été communiqué.

Mme Jeannine ALBERT souhaite apporter des précisions sur les cavurnes. Un terrain vierge est disponible et sera réservé à ce type d'aménagement. Les cavurnes sont des modules aménagés en sous-sol et équipés d'une dalle de fermeture en ciment. Chaque cavurne pourra être recouverte d'un monument cinéraire et pourra recevoir 4 urnes.

Aucune observation n'étant émise, le Conseil Municipal adopte le règlement du cimetière proposé.

Adopté à l'unanimité

6 – DELIBERATION 6/2026 : ACTUALISATION DU REGLEMENT INTERNE DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le conseil municipal a adopté un règlement interne de passation des marchés à procédure adaptée, conformément aux dispositions ouvertes par la loi.

Il rappelle que ce règlement est régulièrement actualisé afin de l'adapter aux évolutions législatives.

Le Conseil Municipal décide en conséquence d'actualiser son règlement interne afin de tenir compte :

1) de l'évolution des seuils européens de procédure formalisée :

- Marchés de travaux : 5 404 000 € H.T. (au lieu de 5 538 000 € H.T.)
- Marchés de fournitures et de services de l'Etat : 140 000 € H.T. (au lieu de 143 000 € H.T.)
- Marchés de fournitures et services des autres acheteurs publics : 216 000 € H.T. (au lieu de 221 000 € H.T.)

2) du décret n° 2025-1386 du 29 décembre 2025 qui modifie les seuils prévus aux articles R. 2122-8 et R. 2132-2 du Code de la Commande Publique :

- Marchés de fournitures ou de services : le seuil passe de 40 000 € à 60 000 € hors taxes, à compter du 1^{er} avril 2026,
- Marchés de travaux : le seuil passe de 40 000 € à 100 000 € hors taxes, à compter du 1^{er} janvier 2026.

Adopté à l'unanimité

7 – DELIBERATION 7/2026 : DENOMINATION DE LA VOIE « CHEMIN DU REART »

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n° 37/2025 en date du 24 septembre 2025 par laquelle le Conseil Municipal a adopté la dénomination de plusieurs rues et voies, dans le cadre du plan de ré-adressage communal.

Ainsi, la voie desservant le Mas du Sabartès, le Mas de la Jassette et le Mas Bolfa a été nommée « Chemin du Réart ».

Or, cette voie, qui historiquement desservait le Monastir, est identifiée depuis toujours comme un prolongement de l'Avenue du Monastir et les résidents ont fait part de leur souhait de conserver l'ancienne dénomination. Les habitations des mas concernés étant numérotées de façon métrique, il n'y a pas d'inconvénient à maintenir la dénomination « Avenue du Monastir ».

Le Conseil Municipal adopte en conséquence la dénomination « Avenue du Monastir » pour la voie desservant le Mas du Sabartès, le Mas de la Jassette et le Mas Bolfa, qui avait été nommée « Chemin du Réart » par délibération n° 37/2025 en date du 24 septembre 2025.

Mme Jeannine ALBERT précise que le ré-adressage de la commune a nécessité quelques ajustements (certificats d'adressage à rééditer).

Les administrés impactés qui en ont fait la demande ont été accompagnés dans leurs démarches soit par les agents administratifs de la Mairie soit par les intervenants de la Maison France Services.

L'actualisation des adresses est progressive (Google a actualisé les noms de rue mais pas les numéros de voirie).

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

1 – BILAN D'ACTIVITES DE L'ASVP

Afin de répondre à la demande de M. Grégory GERBAUD, Monsieur le Maire dresse le bilan d'activités de l'A.S.V.P.

	Mises en fourrière	Verbalisations	Voitures tampons retirées de la voie publique
2023	7	28	15
2024	2	27	23
2025	1	28	10
2026	1	3	1

2 – ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Une subvention de 20 000 € a été attribuée à la commune par la Région Occitanie pour la deuxième tranche des travaux de rénovation de la salle Marcel Malafosse, au titre du Contrat Territorial du Pays Pyrénées Méditerranée, dans le cadre de la politique régionale des Bourgs-Centres.

Cette subvention s'ajoute à la subvention de 40 000 € attribuée pour la première tranche des travaux.

3 – ELECTIONS MUNICIPALES

Afin de préparer la composition des bureaux de vote pour le prochain scrutin municipal, Monsieur le Maire invite les élus à faire part, par mail, de leur disponibilité ou indisponibilité.

4 – UTILISATION DE LA SALLE MULTIFONCTIONNELLE MARCEL MALAFOSSE

M. Grégory GERBAUD demande si la salle Marcel Malafosse pourra être utilisée pour des événements sportifs comme des tournois ou compétitions.

Il s'interroge sur le type de ballons à utiliser.

Le maître d'œuvre a conseillé de ne pas utiliser des ballons durs. Leur utilisation nécessiterait la pose de filets afin de ne pas abîmer les matériaux, mais cela nuirait à l'esthétique de la salle.

Monsieur le Maire conclut qu'il appartiendra à la nouvelle municipalité d'établir un règlement d'utilisation de la salle.

COMPTE RENDU DES ADJOINTS

1 – INTERVENTION DE M. Jean-François CAZALS, ADJOINT

• Intempéries du mois de février

La commune a dû faire face à trois tempêtes au cours du mois de février.

Lors de la tempête Nils du 12 février 2026, le Plan Communal de Sauvegarde a été activé pour la première fois et les Réservistes de la Réserve Communale de Sécurité Civile ont été appelés pour la première fois. Une vingtaine de bénévoles sont venus en renfort des élus présents, des agents techniques et administratifs.

Les personnes vulnérables ont été appelées. Les agents communaux et les réservistes sont intervenus auprès des personnes qui avaient subi des dommages directs.

Les retours sur cette journée ont été positifs aussi bien de la part des sinistrés que des réservistes.

Pour chacun des trois événements marqués par une vigilance, une permanence téléphonique a été assurée, y compris la nuit et le week-end.

M. le Maire déplore le comportement de certains. Ainsi, lors de la tempête Nils, une ligne Haute Tension s'est effondrée sur la route de la déchetterie. A la demande d'ENEDIS et de la Préfecture, il a été nécessaire de sécuriser la zone en barrant la route par des barrières. Un administré a appelé pour faire part de son mécontentement et de l'absurdité de la mesure, alors que le danger était réel. Par ailleurs, les agents ont dû intervenir pour remettre les barrières qui avait été déplacées, à huit reprises dans la journée.

• Révision du Plan Communal de Sauvegarde

La commune a adhéré au groupement de commande porté par le Syndicat Mixte des Bassins Versants du Réart, pour la révision de son Plan Communal de Sauvegarde, ce dernier datant de 2017. Dans le cadre de ce groupement de commandes, le bureau d'études MAYANE a été retenu pour assurer la mission.

Une première réunion de travail s'est tenue en mairie le 17 février dernier, malgré la proximité avec les prochaines élections municipales. Les chargées de mission qui animaient la réunion, ont expliqué qu'elles avaient besoin d'un retour sur expérience des élus de ce mandat dans le démarrage de leur mission.

2 – INTERVENTION DE Mme Mélanie VIDAL, ADJOINTE

• Atlas de la Biodiversité Intercommunale

Dans le cadre du recensement de la faune et de la flore des Aspres, l'application iNaturalist est disponible. Mme Mélanie VIDAL distribue le flyer expliquant son mode d'emploi.

L'application est déjà utilisée par un certain nombre d'habitants, enrichissant au fur et à mesure l'inventaire intercommunal des espèces présentes sur le territoire des Aspres.

- **Marché hebdomadaire**

Depuis quelques semaines, le marché hebdomadaire accueille un charcutier. Ce nouveau commerçant attire une clientèle qui profite à l'ensemble des commerçants et contribue à la pérennisation du marché.

3 – INTERVENTION DE M. Philippe BRETEAU, ADJOINT

- **Travaux de voirie**

M. Philippe BRETEAU recense les travaux de voirie en cours : rues du Tonkin, Rue des Aires, création de bateaux, Rue de la Sardane, Traverse de Thuir.

Comme l'a expliqué M. le Maire précédemment, ces travaux étaient prévus depuis plusieurs mois mais n'ont pas été mis en œuvre en raison des procédures administratives liées à la dissolution du SIVU des Aspres et des intempéries successives.

L'entreprise COLAS réalisera, à la suite de ces travaux de voirie, les terrassements nécessaires à l'aménagement d'un nouveau boudrome.

Il est également prévu de combler les trous provoqués par les dernières intempéries sur les chaussées concernées.

- **Nouveau boudrome**

M. Jérôme BOUSQUET demande le coût total du projet.

Les travaux de voirie s'élèvent à 50 220 € H.T., les autres travaux (maçonnerie, clôture, éclairage public) à 27 019.28 € H.T. et la fourniture de containers maritimes à 62 967.00 € H.T.

4 – INTERVENTION DE Mme Jeannine ALBERT, ADJOINTE

- **Aménagement du terrain jouxtant le groupe scolaire**

Dans le cadre du projet agroécologique sur le terrain jouxtant le groupe scolaire, les élèves de CM1 et CM2 ont procédé à la plantation d'arbres, malgré une météo incertaine.

Les deux associations partenaires (Arbre et Paysage 66, Sol Vivant) étaient présentes. Une animatrice a fait découvrir aux enfants les arbres situés à proximité.

- **Matériel informatique**

Le vidéoprojecteur de deux salles de classe est en panne. Les vidéoprojecteurs de l'école élémentaire ont 10 ans. Il appartiendra à la nouvelle municipalité de prévoir de nouveaux équipements.

Avant de clôturer la séance de ce dernier conseil municipal du mandat, M. Grégory GERBAUD lit le texte suivant : *« Monsieur le Maire, la mandature s'achèvera d'ici quelques courtes semaines maintenant et nous reconnaissons volontiers votre longévité et votre ténacité en qualité de premier édile de la commune. Nous, groupe d'opposition, avons eu quelques différends sur certains sujets que vous avez sans doute porté souvent seul. Mais, nous ne sommes pas là pour polémiquer et préférons remercier chaleureusement Mme Jeannine ALBERT pour toutes ces années passées à vos côtés, notamment sur la thématique de l'école. Elle a toujours agi avec enthousiasme, sérieux et ouverture d'esprit. Elle restera pour nous, parents, ex parents d'élèves et conseillers municipaux un exemple dans l'exercice de ses fonctions d'adjointe ! Merci ».*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 50.

La secrétaire de séance, Laurence DUFOUR